

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_01

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7
POUR 7
CONTRE ..
ABSTENTION ..

Date de convocation : 11 mars 2025

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Karine BARBIER - MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas - Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Président,

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier en date du 14 Juin 2024 à la trésorerie de Vierzon portant sur le passage des comptes en format CFU au 01 janvier 2025 pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire	4 680,17
	Recettes Réalisées	4 925,00
Dépenses	Autorisation Budgétaire	9 000,00
	Dépenses Réalisées	8 080,33
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	-3 155,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	4319,83
Résultat de clôture	Excédent	1 164,50

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Le président du CCAS a quitté la séance et la Commission a siégé sous la présidence de Mme Meunier Marion pour le vote du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le CCAS,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Massay
- **Donne** pouvoir au président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage le : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250402-CCAS2025_03_01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_02

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique – Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine – MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas - Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

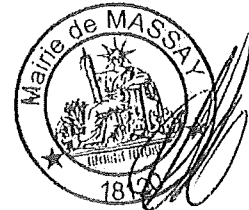
Vote affectation des résultats

Considérant que le résultat à affecter s'élève à 1 164.50 €, la Commission, après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité de l'excédent à la section de fonctionnement.

Secrétaire de Séance,
Joël METIVIER



Pour extrait conforme,
Le Président,
Dominique LEVEQUE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_03

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

Vote du budget primitif 2025

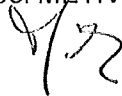
Le Président remet à chaque membre une copie du budget primitif 2025. Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses, s'élève à :

Section Fonctionnement : 9 060,00 €

Le CCAS, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 et autorise Monsieur le Président à utiliser, pour l'exercice 2025, la fongibilité des crédits possible en M57, avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7,5 %
- Section Investissement : 7,5 %

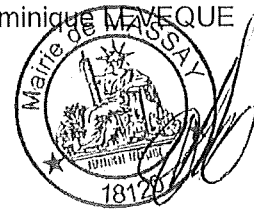
Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_04

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

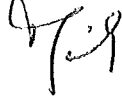
Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à L'ADMR d'un montant de 100,00 € au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acle rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_04-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2025_03_05

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à **HUMENSIA (anciennement Facilavie)** d'un montant de **150,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance

Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CCAS2025_03_06

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention au **Secours Populaire de Vierzon** d'un montant de **100,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_07

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention au **Secours Catholique** d'un montant de **150,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_08

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à **L'Amicale des Pensionnaires de l'EHPAD de Graçay** d'un montant de **150,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_09

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

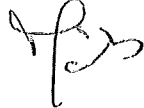
Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à l'**Association Jeunesse Plein Air 18** d'un montant de **50,00 €** au titre de l'année 2025.

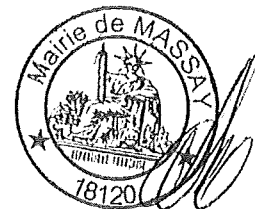
Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_10

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à l'**APF du Cher** d'un montant de **50,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

CCAS2025_03_11

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 9h30, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Mr LEVEQUE, Président.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

POUR 8
CONTRE 0
ABSTENTION 0

Présents : M. LEVEQUE Dominique - Mme MEUNIER Marion - Mme BARBIER Karine — MERSEY Yvette - Mme JOURDAN Hélène – Mme PERREAU Christiane – M. METIVIER Joël

Absent(s) : M. BITAUD Nicolas – Mme TALMON-LARODERIE Anne donne procuration à Mme PERREAU Christiane

Secrétaire de séance : Joël METIVIER

SUBVENTIONS 2025

Le CCAS décide d'attribuer une subvention à **La Croix Rouge** d'un montant de **100,00 €** au titre de l'année 2025.

Secrétaire de Séance
Joël METIVIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture le : 02/04/2025
Publication par voie d'affichage : 02/04/2025

Publicité et diffusion sur le site internet
De la Commune
Publié et diffusé le : 02/04/2025

Pour extrait conforme,
Le Président
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250327-CCAS2025_03_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025